



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 27427

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'identification du médecin prescripteur dans les hôpitaux, identification nécessaire à la participation de l'hôpital aux politiques de maîtrise médicalisée des dépenses. L'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 prévoyait des pénalités financières en cas de non-respect de l'obligation d'identification individuelle. Par conséquent, il lui demande quand cette mesure rentrera en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27427

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6085

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)